



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01
e-mail : contact@sied70.fr

**PROJET DE TRAVAUX N°F 4187 et F 5133
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-3 et 5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme

- Consultation prévue à l'article II-1 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 modifié relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques.
- Demande d'accord technique prévu à l'article 47-C du Règlement de la voirie départementale et des éventuels règlements des voiries communales et (ou) intercommunales.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 30 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité le long de la de Grande rue (1^{ère} et 2^{ème} Tranches)

Département : HAUTE-SAONE
Commune : CERRE-LES-NOROY
Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995
Concessionnaire actuel : ERDF
Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale : RD n° 81 et 26
- la voirie communale ou intercommunale :
- le domaine privé :

B) RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :

- Date probable de démarrage des travaux : été 2015
- Durée prévisible du chantier : 125 jours

- Entreprise réalisatrice :
SAS HAEFELI
Z.A. de la Saline
Rue des Berniers
B.P. 63
70202 LURE CEDEX

C) SERVICES CONSULTES :

SIED 70
ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
FRANCE TELECOM
SYNDICAT DES EAUX DE NOROY-LE-BOURG
D.S.T.T. UT70 VESOUL
Direction Départementale des Territoires
Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
Commune de CERRE-LES-NOROY
CC DU TRIANGLE VERT

Fait à Vaivre-et-Montoille le
Pour le SIED 70

NOTICE DE PRESENTATIONⁱ

Commune de CERRE-LES-NOROY
F 4187 et F 5133 - Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité le long
de la Grande rue (1^{ère} et 2^{ème} Tranches)

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de CERRE-LES-NOROY, de type rurale, se situe à environ 15 km à l'Est de Vesoul. La zone des travaux se situe rues de la Mairie, de Saint-Maurice, route de Noroy, Grande rue, et place de la Hye.

La commune de CERRE-LES-NOROY ne présente aucune caractéristique particulière au titre de la législation sur les sites et monuments historiques.

2) Justifications des travaux

Les travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité, pourront consister :

- Pour la 1^{ère} tranche en :
 - le remplacement d'environ 350 mètres de ligne aérienne à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existant dans le secteur par des câbles souterrains ;
 - la fourniture, la pose et le raccordement de 8 ensembles d'éclairage public, thermolaqués, composés chacun de :
 - un mât droit cylindro conique en acier galvanisé d'une hauteur de 8m équipé d'une crosse de 1 mètre ;
 - un luminaire de classe 2, équipé d'une source LED d'une puissance d'environ 70W.
 - la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existant dans ce secteur.

- Pour le 2^{ème} tranche en :
 - le remplacement d'environ 320 mètres de ligne aérienne à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existant dans le secteur par des câbles souterrains ;
 - la fourniture et la pose de 10 ensembles d'éclairage public, thermolaqués, composés chacun de :
 - un mât droit cylindro conique en acier galvanisé d'une hauteur de 8m équipé d'une crosse de 1 mètre ;
 - un luminaire de classe 2, équipé d'une source LED d'une puissance d'environ 70W.
 - la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aérien existant dans ce secteur.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

ⁱ article I du décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011